



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 38590

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la déclaration faite par M. le Premier Ministre lundi 15 décembre 2008. En effet, il a promis que 350 millions d'euros supplémentaires seront consacrés au volet logement social du plan de relance *via* l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru), afin de relancer des projets de construction. Il lui demande quelles mesures concrètes dans le temps le Gouvernement entend prendre, afin de débloquer véritablement ce budget promis.

Texte de la réponse

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, le Premier ministre a fait part, lors de son discours à Orléans le 15 décembre 2008, des objectifs qu'il donne à l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre de la contribution de la rénovation urbaine au plan de relance. Il s'agit de débloquer les opérations de rénovation urbaine confrontées à une insuffisance de financement grâce à l'ouverture par l'État de 350 millions d'euros de capacités d'engagement supplémentaires, s'ajoutant aux 12 milliards d'euros dont l'ANRU dispose déjà, et de 200 millions d'euros en crédits de paiement supplémentaires en 2009. Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) engagé en 2003 et géré par l'ANRU vise à rénover les quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS). Ce programme bénéficie d'un financement total de 12 milliards d'euros sur 8 ans, qui génèrent environ 40 milliards de travaux. Ces investissements consistent en la démolition et la réhabilitation de logements sociaux, la création et la réhabilitation d'équipements publics, la réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale et d'autres projets visant à la rénovation des quartiers. Grâce au financement supplémentaire apporté par le plan de relance, l'ANRU pourra à la fois anticiper en 2009 des travaux programmés pour les années suivantes et lancer des opérations en attente ou revues à la baisse pour des motifs financiers plutôt que techniques. Le conseil d'administration s'est réuni le 12 février 2009 pour entériner les conditions de mise en oeuvre du plan de relance. Il a ainsi approuvé la signature, avec l'État, d'une convention relative aux crédits plan de relance attribués à l'ANRU.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38590

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11065

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10967